

6 août 2019

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
--

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 6 août 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Un résident.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
--

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2019;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour céder le « chemin Béthanie qui est fermé, aboli et remis au domaine public selon les modalités du règlement #258;
8. Résolution pour fermer, abolir et remettre au domaine public le « chemin 8^e rang Est;
9. Résolution concernant une demande d'entente mutuelle de prêt de locaux « municipaux » en cas de sinistre majeur avec le Village de Stukely-Sud;
10. Valcourt 2030 dépose une campagne de promotion-Région de Valcourt;
11. Résolution pour renouveler notre entente avec la Croix-Rouge ;
12. Avis de motion concernant un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);
13. Voirie;
14. Lettre de démission de notre inspecteur en voirie;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François; Relâche
16. Comité;
 - 16.1 Bière et saucisses;
 - 16.2 Loisirs : Résolution pour l'autorisation de la vente de boissons à l'extérieur;
17. Affaires nouvelles;
18. Période de questions
19. Levée de la session;

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Majella René;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé;

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2019

2019-08-119

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2019;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron et appuyé par la conseillère Suzanne Casavant et résolu;

Que le procès-verbal de la séance régulière soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

Cooptel : Un rendez-vous sera pris prochainement

Prêt : le dossier suit son cours;

Logo : il est en commande;

Subvention discrétionnaire : toujours pas de nouvelles

Station d'épuration : la pompe pour l'alun, M. Gonnin ira avec M. Coutu valider le tout.

10^e rang : le lignage du 10^e rang est en attente ;

M. Coutu appelle le point suivant

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2019-08-120

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux autorisés en séance du conseil;

Proposé par : Denis Vel

Appuyé par : Suzanne Casavant Jacques Bergeron

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 9 juillet au 6 août 2019	37 660,17 \$	
DÉPENSES D'OPÉRATION	50 783,07 \$	
REMISE FÉDÉRALE	- \$	
REMISE PROVINCIALE	- \$	
FTQ	271,77 \$	
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$	
TOTAL	<u>51 054,84 \$</u>	
Dépense durant le mois	18 646,80 \$	
Salaires déboursés durant le mois	5 608,38 \$	
Total dépenses	<u>75 310,02 \$</u>	

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite de la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 FORMATION OFFERTE PAR PARADIS LEMIEUX FRANCIS : ATELIER GESTION CONTRACTUELLE

2019-08-121

Proposé par Denis Vel

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à assister à l'atelier portant sur la gestion contractuelle dispensée par Paradis Lemieux Francis au coût de vingt-cinq dollars plus les taxes applicables (25.00\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

2019-08-122

6.2 OKTOBERFEST DU MAIRE DE STOKE

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Jean-Pierre Brien

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise MM Louis Coutu, maire et Denis Vel, conseiller à assister à l'Oktoberfest du maire de Stoke qui se tiendra le 22 octobre 2019, coût du billet est de cinquante dollars (50\$) chacun;

Que la municipalité achètera également deux billets supplémentaires pour les conjointes qui seront remboursés par les participants;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

2019-08-123

6.3 OFFRE DE SERVICE SPA DES CANTONS

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Pascal Gonnin
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de service d'urgences selon le tableau déposé pour la période d'août 2019 à 2020;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

2019-08-124

6.4 DEMANDE DE RETRAIT DE LA FACTURATION DE LA COLLECTE DE DÉCHETS, COLLECTE SÉLECTIVE ET DÉCHETS COMPOSTABLE

Considérant que nous avons reçu une demande pour annuler la facturation des services suivants: collecte des résidus domestique, collecte sélective et de compost;

Considérant que certains services nous sont facturés par la MRC en forme de quotepart;

Pour ces motifs, le conseil de la municipalité accepte d'annuler la facture des résidus domestiques pour la prochaine année (2020) mais pour les deux autres services nous ne pouvons répondre favorablement à la demande considérant que cela augmenterait le partage entre les citoyens;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

7. RÉOLUTION POUR CÉDER LE « CHEMIN BÉTHANIE QUI EST FERMÉ, ABOLIS ET REMIS AU DOMAINE PUBLIC SELON LES MODALITÉS DU RÈGLEMENT #258

LOT À CÉDER : 2 475 713 ET 2 456 643 ANCIEN CHEMIN BÉTHANIE

2019-08-124-A

Considérant que nous avons reçu une demande de M. Jean Potvin et Mme Monique Noiseux qui possèdent le lot contiguë 2 237 641 de l'ancienne assiette du chemin;

Considérant que le voisin M. Francois Delorme propriétaire du lot 2 237 646 contiguë au lot 2 457 713 nous a informé par écrit qu'il n'est pas intéressé par ce lot;

Considérant que ce chemin a été fermé et aboli en 2002 par le règlement #258 avec la description technique préparée par la firme « Jodoin, Grondin arpenteurs-géomètres (1228 et 1229, plan minute 7456 dossier 795879);

Pour ces motifs, il est proposé par Jacques Bergeron, appuyé par Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle cède les lots 2 475 713 et 2 456 643 à M. Jean Potvin et Mme Monique Noiseux;

Que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs;

Que le conseil aliénera pour la somme de cent dollars (100\$) ce qui représente la valeur au rôle;

Que le maire et la directrice-générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous documents jugés utiles à cette transaction;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

M. Louis Coutu se retire de la discussion.

**RÉSOLUTION POUR FERMER, ABOLIR ET REMETTRE AU DOMAINE PUBLIC LE « CHEMIN 8^E RANG EST:
8. FERMETURE ET ABOLITION DE PARCELLES DE TERRAINS APPARAISSANT COMME CHEMINS À L'ORIGINAL**

2018-08-125

Considérant qu'une municipalité peut fermer et abolir des parcelles de terrains apparaissant comme à l'original sur son territoire;

Considérant que les parcelles de terrain ne sont utilisées que par les résidents du secteur;

Considérant que nous avons reçu une demande par les propriétaires situés à l'extrémité pour en faire l'acquisition;

Considérant que pour le céder, il faut le fermer et l'abolir;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ferme et abolit les lots suivants : 2 456 624 et 2 237 555;

Que les lots redeviennent du terrain du domaine public;

Qu'un droit de passage devra être envisagé entre les propriétaires dans un cas de session des lots aux propriétaires contigus;

Que les frais d'acquisition seront au frais de ou des acquéreurs;

Que le lot 2 237 555 est sur le plan préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre minute 7420 dossier 3442;

Que le lot 2 456 624 n'a pas de description technique officielle et sera au frais de ou des acquéreurs éventuels;

Que les lots seront cédés pour la valeur au rôle ou selon entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

M. Coutu revient dans la discussion.

9. RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'ENTENTE MUTUELLE DE PRÊT DE LOCAUX « MUNICIPAUX » EN CAS DE SINISTRE MAJEUR AVEC LE VILLAGE DE STUKELY-SUD

Le dossier est remis à une séance ultérieure.

10. RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE VALCOURT 2030 POUR UNE CAMPAGNE DE PROMOTION-RÉGION DE VALCOURT

2019-08-126

Considérant que nous avons reçu une proposition pour une campagne de promotion de Valcourt 2030 concernant des capsules vidéo pour promouvoir la région, ses attraits, ses ressources, ses emplois et ses entreprises;

Considérant que les 7 municipalités ont la volonté de mettre de l'avant la région;
Considérant que Valcourt 2030 investira 15 000\$ dans cette campagne de promotion;
Considérant que pour en faire un projet « étiqueté Région de Valcourt » une contribution de 1500\$ est demandée à chaque municipalité;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Bergeron, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin, et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de mille cinq cent dollars (1500\$);
M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2019-08-127

11. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE

Proposé par : Jean-Pierre Brien
Appuyé par : Jacques Bergeron
Et résolu
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son entente avec la Croix Rouge pour trois ans 2019-2020-2021;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2019-08-28

12. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT PIIA

M. Pascal Gonnin, conseiller annonce qu'à une prochaine séance il y sera déposé un règlement concernant le PIIA;

13. VOIRIE

9^e rang : Des travaux de nettoyage des accotements seront entrepris pour tenter de corriger les rigoles qui se forment lors de fortes pluies;
Intersection Sainte-Anne Sud et Auclair : le trou d'homme sera évalué pour des correctifs, une caméra sera utilisée si nécessaire

14. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. GILBERT CÔTÉ

M. Côté nous informe qu'il quittera ses fonctions d'inspecteur en voirie le 22 août prochain.

15. DOSSIER DISCUTÉ À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Relâche en août

16. COMITÉ

16.1 BIÈRE ET SAUCISSES :

Mme Suzanne Casavant nous informe que le bilan sera prêt sous peu, il lui manque quelques documents pour finaliser le tout.

16.2 RÉOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE BOISSONS À L'EXTÉRIEUR

2019-08-129

Considérant que nous appuyons le Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables dans l'organisation de leur activité du 17 août prochain;

Considérant qu'il y aura vente de boissons alcoolisées à l'extérieur sur des terrains appartenant à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Suzanne Casavant, appuyé par Denis Vel conseiller et résolu;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la vente des boissons alcooliques pour l'activité « Fête du village du 17 août 2019 »;

Que l'activité se déroulera sur la rue des Érables qui sera fermée à la circulation pour toute la durée de l'activité;

Que l'autorisation sera pour toute la journée soit de 9h à 21h00;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

17. AFFAIRES NOUVELLES

Guichet automatique : nous avons été informés qu'il sera enlevé le 6 décembre prochain.

Rencontre avec le député Pierre Breton : Nous discuterons de deux sujets, l'internet et l'église.

L'Escouade verte circulera dans notre municipalité pour donner de l'information aux citoyens;

M. le maire appelle le point suivant.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

19. LEVÉE DE LA SESSION

2019-08-130

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 03

Mme Majella René
Directrice général et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »

27 août 2019

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 27 août 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 142, rue Principale Est.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire

M. Pascal Gonnin, conseiller

M. Denis Vel, conseiller

M. Jacques Bergeron, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, Conseiller

Tous reconnaissent avoir reçu la convocation dans le délai prévu au CM.

Résolution pour céder le lot 2 456 601 du chemin fermé et aboli par le règlement 258 qui borne le lot 2 238 576

2019-08-131

LOT À CÉDER : 2 456 601 CHEMIN DÉSAFFECTÉ

Considérant que nous avons reçu une demande de M. Martial Duranleau et Mme Josée Benoit qui posséderont le lot contiguë 2 238 576 de l'ancienne assiette du chemin;

Considérant que ce chemin a été fermé et aboli en 2002 par le règlement #258 avec la description technique préparée par la firme « Jodoin, Grondin arpenteurs-géomètres (1154 et 1155, plan minute 7419 dossier 3442);

Pour ces motifs, il est proposé par Jacques Bergeron, appuyé par Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle cède le lot 2 456 601 à M. Martial Duranleau et Mme Josée Benoit;

Que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs;

Que le conseil aliénera pour la somme de cent dollars (100\$) ce qui représentera la valeur au rôle;

Que le maire et la directrice-générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous documents jugés utiles à cette transaction;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2. FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 19H10.

Mme Majella René
Directrice général et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions»